

perspectives qu'elles ouvrent tout comme les dangers qui les menacent.

Nous sommes déterminés à prévenir les conflits en faisant la promotion de la démocratie et ce, par l'intermédiaire surtout des Nations Unies, mais aussi d'autres organisations régionales indépendantes.

Par exemple, le Canada a envoyé un expert auprès de l'équipe internationale parrainée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et dont le mandat était d'observer le déroulement des élections de décembre dernier, en Ukraine.

Mais, comme je l'ai dit, la démocratie, ce n'est pas seulement des élections. C'est le processus complet de responsabilité ainsi qu'un système doté d'un appareil judiciaire indépendant, d'une liberté de parole, d'une tolérance à l'égard des minorités et d'un sens du pluralisme.

Nous devons inculquer ces principes fondamentaux à la population et pas seulement rentrer chez nous le lendemain d'une élection.

Nous avons comme objectif principal d'aider les pays à s'améliorer dans ces domaines. Compte tenu du mouvement mondial vers la démocratie et des demandes accrues d'aide financière, le public s'attend à ce que le gouvernement étudie soigneusement la situation qui prévaut dans un pays à cet égard avant de lui venir en aide.

À la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est déroulée à Harare en octobre 1991, voici comment le Premier Ministre a fait connaître clairement les intentions du Canada en ce qui a trait à l'aide canadienne au développement :

«Pour le Canada, la voie est claire : il orientera de plus en plus son aide au développement vers les pays qui respectent les droits fondamentaux et les libertés individuelles de leurs peuples. Le Canada ne subventionnera pas la répression et l'étouffement de la démocratie.»

Il a répété ce message au Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Paris en novembre.

Nos actions en Haïti et en Indonésie au cours des derniers mois témoignent de la fermeté de notre engagement à ce principe.

Réagir aux violations des droits de la personne

Mais il est difficile de lutter contre les violations manifestes des droits de la personne.